

REGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} Rallye du Val d'Orain VHC

25 Mai 2024



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024 tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise les 25 Mai 2024 en qualité d'organisateur Administratif et l'Ecurie du Val d'Orain en qualité d'organisateur technique une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

3^{ème} RALLYE DU VAL D'ORAIN VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Bourgogne-Franche Comté* en date du **22/02/2024** sous le numéro **26/162**

Comité d'Organisation

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

Organisateur technique

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

1.1P. OFFICIELS

- Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024
- Directeur de Course VHC : Mr Jean-Paul BROTTIER Licence n°13533
- Commissaires Techniques VHC : Mr Michel GUYOT Licence n°4432

1.2P. ELIGIBILITE

La Rallye du Val d'Orain compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2024 VHC et pour le challenge VHC ASA JURA 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Attention, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotés, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyées par courrier mais paraîtront sur le site internet : www.asajura.fr , rubrique Ronde du jura / VHC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **270,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA : **260,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **560,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ere page du PTH

3.3P ORDRE DES DEPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du Rallye du Val d'Orain dans l'ordre croissant des numéros. Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 mn avec le premier concurrent du Rallye du Val d'Orain.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles Spécifiques Rallyes VHC 2024

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont communiquées ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au 15^{ème} Rallye du Val d'Orain 2024

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Un trophée récompensera les 3 premiers équipages du classement général scratch.

La remise aura lieu au même endroit que les modernes, sur le podium du parc à Chaussin.